



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ TENUE EN  
TÉLÉCONFÉRENCE LE MERCREDI 12 JANVIER 2022 À 19h00.

**Sont présent(e)s :**

|   |              |
|---|--------------|
| M. Étienne Baillargeon                          | Maire        |
| M. Michel Paquet, conseiller                    | siège n° : 1 |
| M. Yvan Thibeault, conseiller :                 | siège n° : 2 |
| M. Alain Malouin, conseiller :                  | siège n° : 3 |
| M <sup>me</sup> Thérèse Gendreau, conseillère : | siège n° : 4 |
| M <sup>me</sup> Carole Jourdain, conseillère :  | siège n° : 5 |
| M. Jean Proulx, conseiller :                    | siège n° : 6 |

Madame Stecy Martens, adjointe administrative

Les membres du Conseil forment quorum.

**Ouverture de la séance**



En raison des mesures sanitaires en vigueur, la séance est à huis clos et les élus siègent via téléconférence.

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h00

Aucune personne n'assiste à la séance

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture d'assemblée
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2021 et de la séance extraordinaire du 6 janvier 2022
5. CONSEIL MUNICIPAL
- 5.1. Communication du maire et suivi des conseillers
6. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 6.1. Dépôt de la correspondance
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 7.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
- 7.2. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2021
- 7.3. Avis de motion et dépôt de projet du règlement # 2022-01 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux de la Municipalité de Baie-Trinité
- 7.4. Adoption du règlement 2021-13 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2022 de la Municipalité de Baie-Trinité
- 7.5. Acceptation de la soumission de la FQM pour service de dotation d'une personne à la direction générale
- 7.6. Appui à l'Alliance Forêt Boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Pas de point à traiter
9. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
  - 9.1. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
  10. HYGIÈNE DU MILIEU
  - Pas de point à traiter
  11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - Pas de point à traiter
  12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 12.1. Nomination des représentants municipaux au sein du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)
  13. VARIA
  - 13.1. \_\_\_\_\_
  14. PÉRIODE DE QUESTIONS
  15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2022-01-06 2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

**ATTENDU QUE** la vacance de poste à titre de secrétaire-trésorier

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Thérèse Gendreau

**QUE** madame Stecy Martens soit nommée secrétaire d'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-01-07 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Alain Malouin

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-01-08 4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2021 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2022**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2021 et de la séance extraordinaire du 6 janvier 2022 préalablement à la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Michel Paquet

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2021 et de la séance extraordinaire du 6 janvier 2022 soient approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.1 COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS**

**Maire :**

M. le maire explique qu'il y a eu des actes de vandalisme au gazebo du quai municipal. Il demande à la population d'être vigilant et que s'il y a quelqu'un qui a des informations à ce sujet de l'appeler au bureau municipal.



## Conseillers :

Madame Gendreau désire remercier la population, d'avoir voté pour elle, lors des élections du 19 décembre, et qu'elle fera tout pour satisfaire les demandes des citoyens.

### 6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC Manicouagan : nous envoie une lettre concernant les redevances de carrière et sablière qui nous explique que nous sommes maintenant à jour concernant les baux qui n'avaient pas été réglés en 2021.

MRC Manicouagan: nous envoient les dates des prochaines séances pour l'année 2022. Elles se tiendront à 15h aux dates suivantes :

19 janvier, 16 février, 16 mars, 20 avril, 18 mai, 15 juin, juillet aucune séance, 17 août, 21 septembre, 19 octobre, 23 novembre et 21 décembre.

MMQ : Nous envoie une ristourne de 1504.00\$ sur concernant le renouvellement d'assurance de notre municipalité.

RGMRM : nous informes que les 45 gallons d'huile est interdit au centre de tri de Baie-Trinité.

#### 2022-01-09 7.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2021 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2021, au montant de 97 760.86 \$ et d'autoriser le paiement;

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 2022-01-10 7.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 31 décembre 2021 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intermédiaires au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.3 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2022-01 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ**

M. Jean Proulx donne avis de motion et dépose le projet de règlement, qu'à une séance ultérieure le règlement# 2022-01 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux de la Municipalité de Baie-Trinité sera adopté.

**2022-01-11 7.4 - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2021-13 PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2022**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 8 décembre pour l'adoption du règlement # 2021-13 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2022 et qu'à la même séance le projet de règlement fût déposé;

**ATTENDU** la séance du budget 2022 qui a eu lieu le 6 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Mme Thérèse Gendreau

**QUE** le règlement # 2021-13 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2022 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2022-01-12 7.5 - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LA FQM POUR SERVICE DE DOTATION D'UNE PERSONNE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**ATTENDU** la vacance de poste pour la direction générale depuis août 2021;

**ATTENDU QUE** monsieur Frédérick Lee sera dans l'indisponibilité de prêter main-forte à la municipalité comme directeur général/secrétaire-trésorier à compter du 17 février 2022;

**ATTENDU QUE** l'article 179 du Code Municipal stipule : *toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Cet officier est désigné sous le nom de « secrétaire-trésorier ».*

**ATTENDU** le processus infructueux effectué à l'interne pour pourvoir le poste de directeur général/secrétaire-trésorier depuis septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Malouin

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité accepte la soumission de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour un montant approximatif de 5 000\$ avant taxes applicables pour les services de dotation d'un directeur général/secrétaire-trésorier.

**QUE** monsieur Étienne Baillargeon maire soit autorisé à signer les documents nécessaires à cette entente de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-13 7.6 - APPUI À L'ALLIANCE FORÊT BORÉALE POUR LA STRATÉGIE DE PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER

**CONSIDÉRANT QUE** le 5 novembre 2021, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé la tenue d'une commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards et une série d'audiences publiques régionales devant mener au dépôt de la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards en 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** 34 municipalités sur les 65 présentes sur le territoire d'Alliance forêt boréale, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord, dépendent de l'industrie forestière ;

**CONSIDÉRANT QUE** les retombées de la filière forestière sur le territoire de l'Alliance forêt boréale sont énormes, soit près de 20 000 emplois et 1 milliard \$ en salaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette stratégie de protection met en péril l'avenir et la survie des communautés forestière en causant la perte de plusieurs centaines d'emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord ;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne que 25% de son aire de répartition alors qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord la limite nordique des forêts attribuables ;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques ont des impacts sur le caribou forestier et son habitat ;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques poussent les espèces fauniques à migrer vers le nord, et ce, plus rapidement que les végétaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques modifient les forêts situées au nord de la limite nordique des forêts attribuables pour en faire des habitats propices pour le caribou forestier ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement de la forêt boréale et l'utilisation du matériau bois sont les meilleurs moyens dont dispose le Québec pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec souhaite accentuer la lutte contre les changements climatiques, mais que cette stratégie de protection restreindra considérablement le territoire destiné à l'aménagement forestier ;

**CONSIDÉRANT QUE** les hardes isolées de caribous de Charlevoix, Val d'Or et de la Gaspésie ont une dynamique de population et un territoire qui leur sont propre ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour faire une démonstration claire sur l'état des populations du caribou forestier, il faut réaliser de nouveaux inventaires de population afin de comparer les résultats à ceux des inventaires réalisés en 2018-2019 et 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs projets portant sur différents scénarios d'aménagement sont en cours de réalisation sur le territoire forestier afin d'identifier des pistes de solutions pour concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards aura des impacts importants sur le volume disponible à la


récolte, sur les travaux d'aménagement forestier, sur la structure industrielle et entrepreneuriale présente dans les communautés forestières, sur la villégiature du territoire public, sur les activités récréotouristiques, sur les territoires fauniques structurés et conséquemment sur la vitalité des communautés forestières du territoire d'Alliance forêt boréale;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Paquet

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité appuie Alliance forêt boréale et ses demandes au gouvernement du Québec :

1. Adopter une stratégie de protection du caribou forestier qui n'aura pas d'impact négatif sur les travailleurs et les communautés forestières ;
2. Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables ;
3. Considérer les impacts des changements climatiques dans la future stratégie de protection du caribou forestier ;
4. Considérer différemment les hardes isolées de Val-D'Or, Charlevoix et la Gaspésie, des hardes de la forêt boréale ;
5. Réaliser de nouveaux inventaires des populations de caribou forestier et rendre disponibles ces résultats afin de les comparer avec ceux des inventaires de 2018-2019-2020 pour confirmer une baisse ou une augmentation des populations ;
6. Poursuivre les projets d'expérimentation et de recherche sur les différents scénarios d'aménagement permettant l'identification de pistes de solutions afin de concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier.

**2022-01-14 9.1 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM**

**ATTENDU QUE** la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Baie-Trinité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**ATTENDU QUE** les parties ont eu différents échanges et ont convenu d'une entente de partenariat;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Yvan Thibeault

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité accepte l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM;

**QUE** monsieur Étienne Baillargeon maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Baie-Trinité cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**2022-01-15 12.1 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)**

**ATTENDU QUE** l'article 9 du règlement #2001-04 portant sur la création d'un comité consultatif en urbanisme (C.C.U.) mentionne que les personnes-ressources du comité doivent être nommées par résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité nomme madame Thérèse Gendreau et monsieur Alain Malouin à titre de représentants municipaux pour siéger sur le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13 VARIA**

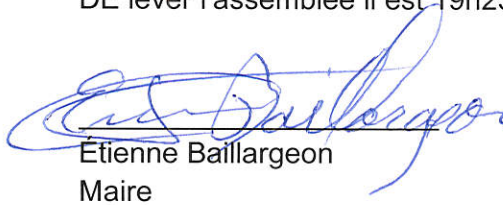
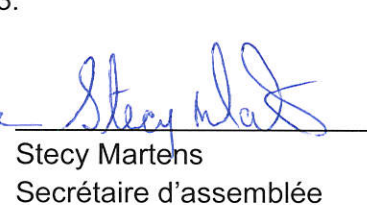
**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posé en raison du huis-clos émis par les restrictions gouvernementale en raison de la pandémie.


**2022-01-16 15 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

DE lever l'assemblée il est 19h23.

|   |   |
|---|---|
| <br>Étienne Baillargeon<br>Maire | <br>Stecy Martens<br>Secrétaire d'assemblée |
|---|---|

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

  
Étienne Baillargeon  
Maire

